

COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTs D'ARREE COMMUNAUTE

CAHIER DES CHARGES **DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE**

I - CONTEXTE LOCAL

Les communautés de communes des Monts d'Arrée (5 communes) et du Yeun Elez (8 communes) ont fusionné au 01 janvier 2017 pour devenir la communauté de communes **MONTs D'ARREE COMMUNAUTE**.

Le nouvel EPCI est composé des 13 communes suivantes :

Berrien, Bolazec, Botmeur, Brasparts, Brennilis, Huelgoat, La Feuillée, Locmaria-Berrien, Lopérec, Loqueffret, Plouyé, Saint-Rivoal et Scignac.

La population totale est de 8.576 habitants.

La communauté de communes du Yeun Elez exerçait la compétence « participation à la vie des habitants » comprenant la gestion de l'animation enfance jeunesse sur les temps péri et extra scolaires, la mise en œuvre d'actions dans le cadre de contrats signés avec la CAF. A ce titre, un Contrat Enfance Jeunesse est en cours jusqu'au 31 décembre 2017.

Cette compétence était communale à la communauté de communes des Monts d'Arrée.

Des actions existent sur les communes de Berrien et Huelgoat en faveur de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.

Les thèmes retenus sont : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, animation de la vie sociale et la parentalité

II- OBJECTIFS

Cette étude doit permettre à la collectivité d'avoir une meilleure connaissance de son nouveau territoire dans sa globalité.

Par ailleurs, la réalisation de ce diagnostic va déterminer les points forts et faibles du territoire en fonction des besoins et attentes de la population.

Elle sera une base d'aide à la décision pour la mise en œuvre et l'adaptation de la politique en matière d'animation petite enfance, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale et parentalité.

a) Analyse du contexte local – Etat des lieux

- Données démographiques
- Typologies familiales
- Le niveau de ressources des familles
- Le logement
- Les équipements et services (mobilité, transports, accès aux droits, le numérique,...)
- La vie économique locale et l'emploi
- Les mouvements pendulaires (domicile-activités économiques, domicile- lieu de scolarité ou lieu de garde, domicile-activités de temps libre)

b) Analyse de l'offre existante – quantitative et qualitative

- Capacité d'accueil, prix de revient, taux d'occupation ou fréquentation, profil des bénéficiaires
- Accessibilité aux familles : site d'implantation, horaires, amplitude d'ouverture, tarification,...
- Les vacances
- Les réseaux socio-culturels et médico-sociaux
- Qualification des équipes et des équipements
- Place données aux familles
- Niveau de satisfaction des usagers
- Les moyens de communications (transports, téléphonie,...)

c) Analyse des besoins actuels et sur le moyen et long terme

Travail à partir de rencontres et questionnaires – familles, professionnels, élus, représentants d'associations au rayonnement communautaire

d) Analyse des partenariats

- Existants
- pouvant être développés

e) Le sens du projet

Evaluer la cohérence territoriale de l'existant et des projets

III - CALENDRIER

4 à 6 mois maximum à compter du 01 octobre 2017

IV- LA METHODE

Travail à partir de collecte de données mais aussi rencontres et ou questionnaires des habitants, professionnels, élus, institutionnels
Travail avec le comité technique et le comité de pilotage

V- LES PRODUCTIONS ATTENDUES

Restitution en vue de la mise en place de convention territoriale globale + une synthèse servant de support de communication, lisible rapidement pouvant comprendre des annexes
Certaines présentations seront sous forme de cartes

VI - LES PROPOSITIONS - PRECONISATIONS

- Repérer les atouts, les freins et les leviers du territoire
- Elaborer des préconisations
- Déterminer les axes prioritaires de développement

Documents et références à fournir

- Références études similaires
- Moyens humains et techniques
- Méthodologie de travail
- Délais de réalisation
- Offre de prix des 3 phases (recensement de l'existant, analyse des données, restitution et préconisations)

Date de réception des offres : le 11 septembre 2017

Un entretien sera réalisé suite à la réception des offres avant le 20 septembre